

BULLETIN MUNICIPAL AOUT 2019

Le mot du maire

Après les terribles chaleurs de fin juillet et les gros orages du dernier WE responsables des grandes difficultés de téléphone et d'internet qui ont pratiquement isolées notre village pendant plusieurs jours, nous voici revenu à une vie plus normale pour profiter de notre région. La communauté de communes Ambert Livradois Forez nous informe que le point relais d'information touristique (puisque l'office du tourisme de Viverols a été supprimé) situé à la maison des services, continue à fonctionner non seulement en semaine de 9h à 12h et de 13h30 à 17h mais aussi les samedis de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h et les dimanches matin de 9h30 à 12h30. Un bon point pour tous les touristes qui traversent notre village et tous ceux qui vont venir pour la fête patronale et la fête des vieux métiers. En outre une information touristique sera dispensée au camping les samedis 3, 10 et 17 Août à 11heures pour les gens de passage au camping ou aux gîtes mais toute la population peut venir d'autant que cette information est suivie d'un petit apéritif !

Jeudi 4 juillet, plus de 35 personnes se sont réunies autour du jardin des écoliers pour découvrir le projet scolaire sur le jardinage et compostage développé pendant l'année par notre institutrice. Puis ils ont découvert le premier composteur de quartier de la Mairie installé sur le terre-plein derrière la Maison Granet en haut du chemin des écoliers. Les habitants souhaitant composter leurs épiluchures et restes de repas peuvent se rendre à la Maison des Services pour obtenir toutes les informations et un seau de collecte afin de transporter leurs déchets organiques de leur cuisine au composteur.

Mercredi 31 Juillet, un merveilleux concert de musique classique organisé par le Comité des fêtes de Viverols, a été donné en l'église Saint Jean-François Régis. La qualité des interprètes de dimension internationale, explique que l'église ait accueilli près de 200 spectateurs. Les solistes du SyLF, Symphonie Loire Forez de St-Etienne sous la direction de Jérôme Bertrand et Nicolas Thiébaud, hautboïste soliste de l'orchestre de Hambourg, nous ont régales de partitions de musique baroque avec Bach, Vivaldi et Marcello, « à la lumière des chandelles ». Ils nous ont aussi amusés avec une œuvre de Boccherini « Nuit de garde à Madrid » dans laquelle les instruments à cordes du quintette s'appliquent à imiter un tambour ou une guitare ou les vociférations d'un ivrogne. Un excellent moment à un prix défiant toute concurrence pour un spectacle de ce niveau musical !



La caserne des pompiers de Viverols Robert ESTIER

Comme nous vous le disions lors du compte-rendu de la journée des pompiers au cours de laquelle les 170 ans d'existence du corps des pompiers de Viverols ont été célébrés, Robert Estier nous a retracé l'histoire de ce corps. Vous pouvez trouver beaucoup plus de détails dans un excellent article écrit par Robert et publié par le GRAHLF dans les Chroniques de Livradois-Forez, en 2010, N°12, intitulé « Incitations législatives et politiques communales : des choix locaux très différents ».

VIVEROLS a célébré le 30 Juin 2019 un évènement fondateur de sa communauté, la création de son corps de Sapeurs-Pompiers, entérinée officiellement par le Règlement du 21 Février 1849. Création très précoce et sans doute la première de l'arrondissement ! C'était donc il y a 170 ans, un an exactement après la proclamation de la Seconde République. Viverols, gros chef-lieu de canton, peuplé d'hommes de loi, marchands de dentelle, artisans, cultivateurs, scieurs de long, est alors à l'apogée de sa population, 1400 habitants, dont 900 dans le bourg et 500 dans les villages.

La création « officieuse » du corps des sapeurs-pompiers est en fait un peu antérieure, puisque, sur l'initiative du maire Imbert (en fonction depuis 1807) et du percepteur (on disait le receveur-percepteur) Vachier-Degrès, la commune s'était dotée en 1846 d'une pompe foulante à deux corps, peut-être donnée, comme plus tard (en 1863) à Saint-Anthème, par une compagnie d'assurance et un premier règlement avait déjà été élaboré. La nouvelle municipalité dirigée par Pierre-Agathe Granet, élu en juillet 1848, ne fera donc qu'entériner cette création, en modifiant quelque peu le précédent règlement. Mais en toute certitude, le matériel a précédé la création de la Compagnie !

L'Organisation de celle-ci est définie par 13 articles fixant le Service des Sapeurs-Pompiers, la Discipline et l'Administration. Suit une liste de noms : le choix des hommes appartient au maire, la liste Imbert sera modifiée par Granet et arrêtée à 35 noms, puis portée à 39.

- **Le Recrutement** se fait sur la base du volontariat, mais il est nécessaire d'appartenir à la Garde Nationale, créée en 1831 pour « maintenir l'obéissance aux lois et conserver ou rétablir l'ordre et la paix publique » et qui regroupe tous les hommes âgés de 20 ans à 60 ans. Les Conditions de ce recrutement sont claires : une « bonne constitution », la compétence (les métiers du bâtiment, bois, fer, cuir), le désintéressement (pas rémunérés, achat de la tenue), la participation obligatoire aux manœuvres (une fois/mois).
- **Le Rôle**: combattre l'incendie, grosse menace alors en raison des matériaux utilisés, bois, chaume, paille...Mais aussi le maintien de l'ordre «assurer la paix et la tranquillité publique» (au même titre que la Garde Nationale, avec laquelle les pompiers alors sous les ordres du Commandant de la Garde Nationale, partagent les 31 fusils (modèle Gribeauval de 1777), qui sont mal entretenus et...jamais utilisés. Mais ils ont ... un sabre d'apparat !
- **L'Organisation du Corps** de sapeur-pompier garde un caractère très militaire, La discipline est stricte (révocation si trois absences aux revues !) Le commandement: (un Lieutenant, commandant le Corps, nommé; un sous-lieutenant, un sergent-major) est assuré par des « notables » influents, Vachier-Degrès, le receveur-percepteur, Jean-Baptiste Chauve, ancien maire et riche propriétaire, Imbert, avocat ; Granet fera entrer son fils Isidore, greffier, comme sergent-major! Mais il y a aussi un sergent-instructeur, un sergent, des caporaux, sans oublier un clairon et un tambour.
- **Le résultat** sera conforme aux exigences requises, les « métiers de la «bâtisse» sont les plus présents, mais pas uniquement (on trouve cinq maréchaux ou charrons, un boulanger, un facteur, le buraliste, le garde forestier, un marchand, un propriétaire et quelques

cultivateurs); une réalité: tous les pompiers sont «du bourg» (un seul habite Tigolet), la moyenne d'âge (37 ans) montre que l'on a privilégié la stabilité de l'emploi (manoeuvriers, scieurs de long exclus...)

La Compagnie est en place, son organisation ne changera guère, si ce n'est le mode de désignation de ses membres, ses fonctions (dissolution de la garde nationale en 1873) et son financement.

De l'historique du Corps, on peut retenir quatre étapes essentielles :

- **Une première période assez chaotique jusqu'en 1906.** Outre un manque criant de moyens et une gestion communale à l'économie (le fonctionnement du corps n'est pas inscrit dans les dépenses obligatoires et il n'est pas question d'augmenter les impôts), les pompiers sont un peu les otages des rivalités politiques qui opposent les deux maires réactionnaires puis bonapartistes Granet, Pierre-Agathe (1848-1863) et son fils Charles (1864-1878, puis 1883-1889) et leurs adversaires républicains (notamment Peloux, maire de 1878 à 1883). Le premier entend par exemple contrôler la composition du détachement des 10 pompiers qui iront escorter le cortège impérial à Clermont en 1862, ce qui entraîne la démission du chef de corps, le second refuse de reconnaître les dettes du receveur Vachier-Degrès qui a financé l'achat des tenues du corps, d'où un procès de ce dernier !
- **Une deuxième étape passe par la réorganisation du Corps en 1906,** liée à la loi de 1903 qui fait passer l'engagement des communes de 5 à 10 ans. Une souscription locale permet un nouvel équipement et l'achat d'un avant-train pour la pompe ainsi que de seaux et tuyaux. L'effectif est toutefois ramené à 20. Mais la guerre entraîne la réquisition des tenues et il faudra attendre 1925 pour un rééquipement.
- **Une étape décisive est accomplie en 1949** à la suite d'un gros incendie. Viverols se dote enfin d'une Pompe Guinard de 60 m³ en partie financée par une coupe de bois de 300 m³ et par une subvention. Appelée «La Marinette» du prénom de sa marraine, elle sera solennellement baptisée sur la place de Viverols! Et trois ans plus tard, la nouvelle municipalité Estier-Chataing obtient le classement de la commune comme CENTRE DE SECOURS. Il sera officiellement créé le 28 février 1956, avec pour la première fois un recours massif à l'emprunt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations et du Crédit Agricole. S'en suit notamment l'achat d'un fourgon d'incendie (Dodge des surplus américains) et d'une moto-pompe portative de 30m³, l'achat de 400 mètres de tuyaux de refoulement de 70mm, la création de réserves d'incendie et d'eau. La suite se fera dans la continuité avec une amélioration du matériel, l'acquisition en 1962 d'un fourgon citerne de 3500 litres, le remplacement de la «Marinette» jugée irréparable en 1974 (municipalité .Bravard), l'agrandissement et la construction du Centre de secours en mai 1984 (municipalité .Herbecq).
- **La dernière étape est engagée avec la Départementalisation,** après la loi de 1996 mettant à la disposition des communes, des moyens accrus en hommes et en matériel et une redistribution des dépenses d'incendie entre le département et la commune déchargée de ses plus grosses dépenses. Une autre histoire est en train de s'écrire depuis... Multiplication des interventions autres qu'incendie, accidents, secours à la personne, qualification croissante avec formation obligatoire à Ambert, féminisation du Corps (7 femmes sur 17 aujourd'hui), diversification et élargissement croissant du recrutement, évolution rapide des moyens d'action et d'intervention: on est passé du tambour, puis du tocsin à la sirène (1953) et enfin au BIP personnalisé. L'attachement de la population à « ses » pompiers se lit à travers le succès du calendrier qui crée des liens très forts avec la population. Nos pompiers sont un élément majeur de l'identité du village.

Informations diverses

- Les élections municipales de 2020 ont été annoncées pour les dimanches 15 (1^{er} tour) et 22 Mars (2^{ème} tour). Il est donc temps de commencer à en parler entre nous en toute quiétude, sans arrière-pensée d'électoratisme, avant de connaître plus précisément les dates d'inscription officielle des candidatures.
- Le département du Puy de Dôme a été placé le 24 Juillet en état d'alerte renforcée en matière de distribution d'eau potable. Les usages en sont donc limités à partir des réseaux d'adduction sauf si l'eau provient de réserves constituées préalablement (réserves de substitution ou citernes d'eau de pluie). Sont interdits : les arrosages des aires de jeu et des terrains de sport de 8H à 20H ; les arrosages des massifs de fleurs et des jeunes plants de 8H à 20H les arrosages des jardins potagers de 8H à 20H ; les arrosages des espaces verts et des massifs ornementaux ; le remplissage des piscines individuelles ; le lavage des véhicules ; l'arrosage des voies publiques ; les manœuvres des bouches et bornes d'incendie ; l'usage des fontaines sans recyclage alimentées par le réseau d'eau potable et le nettoyage des bâtiments, hangars et locaux de stockage, AINSI que les prélèvements en milieu naturel de 10h à 18 h
- La Mairie remercie grandement M. Gonthier qui a fait don à la bibliothèque d'un recueil de poésies dont il est l'auteur «La Corbeille aux savoirs ». Il nous parle entre autre avec beaucoup de charme de Viverols et de ses habitants. A lire absolument !
- La « Pizza 500 » de mardi soir nous informe qu'à partir de début octobre, elle sera présente sur la place le mercredi après-midi au lieu du mardi après-midi. Nous les remercions de continuer à mettre Viverols sur leur programme hebdomadaire.
- Les travaux de la salle des fêtes avancent bien mais comme de partout en France, le mois d'Août verra une interruption de quelques semaines. Rien de dramatique puisque nous sommes à jour sur le programme fixé par l'architecte, M. Julien Lesage qui vient à Viverols toutes les semaines pour le suivi. Bonnes vacances à tous.
- Nous vous rappelons que la Maison Granet, bâtiment classé par les Bâtiments de France, pourra être visitée une dernière fois de l'été le 17 Août à partir de 14h30. La visite est gratuite et permet non seulement d'admirer les tapisseries murales en papier peint datant du XVIII et XIXème siècle mais aussi de retrouver les œuvres de Jean Terrasse dans le musée reconstitué et les symboles des pénitents blancs dont la chapelle occupait l'emplacement de la salle des fêtes. Une guide et des panneaux d'exposition, donnés par le Musée des Arts Décoratifs de Paris vous aideront à parcourir les différentes salles de notre mairie.

BONNES VACANCES ET PROFITEZ BIEN DE NOTRE BEAU PAYS



